

Comité de suivi stratégique des sujets de politique commerciale

Compte-rendu des réunions des 28 et 30 octobre 2014 avec la Société civile

Les 28 et 30 octobre 2014, M. Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger a réuni, pour la première fois dans sa nouvelle configuration, le Comité de suivi stratégique consacré aux négociations commerciales. Désormais officiellement membres du comité, les organisations non gouvernementales, les syndicats et les fédérations professionnelles, qui forment le collège « Société civile » du Comité, ont été accueillies au Quai d'Orsay pour échanger sur l'accord de l'Union Européenne avec le Canada (AECG/CETA) ainsi que sur l'état des lieux des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI/TTIP). Le Secrétaire d'Etat a réuni le 29 octobre les parlementaires, nationaux et européens, qui composent le collège « Elus » du Comité stratégique de suivi.

Ont participé :

- Le Secrétaire d'Etat, Matthias Fekl, et son cabinet
- Pour la Direction générale du Trésor, Etienne Oudot de Dainville, sous-directeur « Politique commerciale et investissement » à la direction générale du Trésor et son équipe ;
- Pour la société civile, des représentants des organisations suivantes étaient présents :
 - **ONG** : France Nature Environnement, Amis de la Terre, Fondation Nicolas Hulot, Comité Pauvreté et Politique, ATTAC, AITEC, Comité français pour la Solidarité nationale, UFC-Que choisir, BEUC ;
 - **Syndicats** : CGPME, CFDT, CGT, FO, SUD, Union syndicale solidaire, Medef International ;
 - **Fédérations sectorielles** : l'UIC (chimie), le Conseil national numérique (numérique), la société des compositeurs, April-promouvoir et défendre le logiciel libre, FEBEA (cosmétiques), LEEM (pharmacie), les Armateurs de France, les industries ferroviaires, CCFA (automobile), Fédération des équipementiers automobiles, Fédération des Télécoms, FFSA (assurances), FBF (banques), Fédération Textile-Habillement, Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication, pour le secteur agricole : ANIA, FNSEA, FEVS, Vins de Bordeaux, Interbev, Confédération paysanne.

***Résumé** : le Comité stratégique de suivi, réuni pour la première fois sous ce nouveau format ONG-syndicats-fédérations a permis d'informer les participants et d'échanger avec eux sur l'actualité des négociations commerciales de l'Union européenne avec les Etats Unis dans le cadre du PTCI/TTIP et des suites de la négociation conclue avec le Canada (Accord économique et commercial global – AECG/CETA). Tant les sujets sectoriels, avec les intérêts offensifs et défensifs de la France, que les sujets thématiques ou transversaux, comme la question des normes sociales, environnementales ou le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etat (ISDS en anglais) ont été abordés.*

*M. Matthias Fekl a annoncé qu'il souhaitait mettre en place un véritable **agenda de la transparence**. Le Comité sera ainsi réuni régulièrement autour de sujets précis. Il s'agit de*

faire du Comité une instance de travail et de débat sur la politique commerciale. Par ailleurs, le Secrétaire d'Etat a annoncé que le site du Ministère des affaires étrangères et du développement international consacrerait une page spécialement dédiée aux sujets de politique commerciale. Y seront progressivement publiés : une information précise sur les divers aspects des négociations commerciales, sous la forme de questions/réponses, les textes officiels non soumis aux obligations européennes de confidentialité, comme le mandat de négociation confiée à l'Union européenne dans les négociations du PCTI, dont la déclassification a été la première demande de la France. Les conclusions des travaux du Comité, comme le présent document, seront mis en ligne afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de prendre connaissance d'informations à jour et de suivre l'évolution des débats.

1/ Introduction du Secrétaire d'Etat sur l'agenda de la transparence

M. Matthias Fekl a introduit la séance en remerciant les membres du Comité d'avoir répondu à son invitation, pour la première réunion officielle des représentants de la société civile du Comité. Après avoir rappelé que la France s'était fortement engagée pour obtenir la « déclassification » du mandat de négociation du PCTI confiée à la Commission par les Etats membres de l'Union, dont la divulgation n'était jusqu'à présent qu'officiuse, le Secrétaire d'Etat a annoncé qu'il entendait construire, en concertation avec les membres du Comité, un véritable agenda de la transparence. Il a réaffirmé son engagement pour la transparence dans les négociations commerciales, indispensable au débat démocratique.

Le Secrétaire d'Etat a annoncé qu'il souhaitait à l'avenir réunir régulièrement ce Comité pour faire le point sur les négociations commerciales, en particulier du Partenariat transatlantique (PTCI/TTIP), mais que d'autres sujets concernant les négociations commerciales pourraient également être abordés. Ainsi, un point sur l'Accord économique et commercial global (AECG/CETA) avec le Canada a été inscrit à l'ordre du jour de cette séance. Il a indiqué qu'une des fonctions du Comité était de permettre à ses membres d'accéder à des informations à jour, qui concernent aussi bien l'état des négociations en cours que les rapports des forces en présence et la position de nos partenaires européens, compte tenu des débats qui s'organisent autour du PCTI au niveau de la société civile européenne comme entre Etats membres. A cet égard, le Secrétaire d'Etat a évoqué ses échanges avec ses homologues en marge du Conseil Affaires étrangères informel format « commerce » à Rome du 14 et 15 octobre 2014. A titre d'illustration du débat existant au sein de l'Union européenne, il a signalé l'existence du courrier conjoint de 14 Etats membres adressé à la Commission en faveur notamment de l'inclusion d'un mécanisme ISDS dans le PTCI/TTIP. Enfin, M. Fekl a invité les participants à lui faire part de leurs propositions pour la mise en place de l'agenda de la transparence et a indiqué qu'il participerait au prochain Conseil des affaires économiques du 21 novembre 2014.

Lors des échanges qui ont suivi, couvrant une vaste gamme de sujets, les points de vigilance et les sensibilités ont été rappelés. En particulier :

2/ Enjeux agricoles

Les représentants du monde agricole ont souligné l'importance de traiter des barrières au commerce de nature non tarifaire dans le PTCI/TTIP et exprimé leurs inquiétudes au sujet de nouvelles réglementations liées au *Food Safety Modernization Act (FSMA)*. Ils ont exprimé le souhait que les normes européennes soient promues, dans les accords commerciaux en général et dans le PTCI/TTIP en particulier. Ils ont rappelé l'existence d'un certain nombre de secteurs agricoles sensibles dans la négociation, compte tenu des différentiels de compétitivité et des distorsions de concurrence, et indiqué qu'en matière sanitaire les Etats-Unis se fondent sur une logique de résultat alors que l'UE promeut une logique de moyens, ce qui appelle à une certaine vigilance s'agissant de la notion d'équivalence. Par ailleurs, les systèmes de production sont différents aux Etats-Unis, où les bovins par exemple ne sont pas nourris à l'herbe et où le recours aux antibiotiques comme promoteurs de croissance est assez courant.

Il a également été rappelé par certains participants qu'il convenait de s'interroger sur le modèle d'agriculture défendu notamment par rapport à notre alimentation, à l'aménagement du territoire et à l'emploi.

3/ Enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux

Les représentants des syndicats ont rappelé que le standard élevé des normes sociales et environnementales (NSE) et de protection des consommateurs en Europe ne doit pas être remis en cause par le PCTI/TTIP. Plus largement, ils s'interrogent sur l'absence de sanction dans l'application des normes sociales et environnementales et déplorent la qualité médiocre des chapitres consacrés à ces sujets et leur éventuel impact systémique dans des accords commerciaux avec les pays ayant des normes sociales et environnementales moins élevées. La question de la pertinence de signer des traités bilatéraux avec des Etats qui ne seraient pas signataires des conventions internationales fondamentales (type OIT) a été posée.

La question de la sécurité alimentaire a également été posée en lien avec la crainte de l'« importation des normes américaines » dans ce domaine (exemple de l'étiquetage différent s'agissant des OGM).

Des participants craignent que des commissions de normalisation, se réunissant après la conclusion de l'accord, puissent ainsi revenir sur les standards européens, échappant alors à tout processus démocratique.

L'attention du Secrétaire d'Etat a été appelée sur l'évaluation et la prise en compte nécessaires des impacts potentiels des accords de libre-échange avec le Canada et les Etats-Unis sur les pays en développement.

4/ Enjeux en termes de propriété intellectuelle (brevets et indications géographiques)

Sur la propriété intellectuelle des logiciels, les participants ont manifesté leur attachement au système français ouvert au logiciel libre et dans lequel la protection du logiciel est basée sur le droit d'auteur, contrairement au système de protection américain en partie basé sur les brevets.

En matière pharmaceutique, il est nécessaire de viser une harmonisation réglementaire qui préserve un niveau élevé de respect de la propriété intellectuelle.

Les représentants du monde agricole ont mentionné l'enjeu offensif que constituent les indications géographiques (pour les vins et spiritueux mais également pour les produits laitiers, notamment) et alerté sur l'influence des Etats-Unis, qui cherchent à limiter les avancées sur le sujet des indications géographiques dans les négociations engagées, par ailleurs, avec le Vietnam ou le Japon. Il a été rappelé que les Américains se sont opposés à plusieurs reprises à la révision de l'accord sur le commerce des vins existant entre l'Union européenne et les États-Unis depuis 2005, alors que l'application de l'accord est déséquilibrée au détriment de l'Europe et, plus spécifiquement, de la France.

5/ Volet « Investissement »

S'agissant du volet « investissement » et du mécanisme de règlement des différends investisseur-État (RDIE/« *investor state dispute settlement* » - ISDS) : un nombre important de représentants d'ONG, ou de syndicats ont exprimé des positions opposées à l'inclusion d'une faculté de recours à l'arbitrage investisseur-Etat dans le PTCl, ou à tout le moins ont exprimé une demande de vigilance à ce sujet. Des participants ont exprimé leurs inquiétudes, à propos d'un mécanisme qui selon certains d'entre eux remet en cause la souveraineté des peuples, ou selon d'autres pourrait s'accompagner d'abus de procédures. Il a été proposé de substituer à l'ISDS un mécanisme interétatique de règlement des litiges, qui pourrait être inspiré de l'ORD de l'OMC. Quant à l'industrie du numérique, elle a fait part de ses craintes d'atteinte au pouvoir de réglementer, dans les années futures, l'activité des acteurs « *over the top* » (OTT – i.e. Google, Amazon, Facebook, Yahoo, Microsoft) en raison de ce mécanisme auquel elle n'est pas opposée sur le principe, mais dans le seul PTCl/TTIP.

Enfin des participants ont relevé l'incohérence existant selon eux entre la suspension des négociations du chapitre « investissement » du PTCl/TTIP et la conclusion de l'accord UE-Canada comportant les mêmes dispositions et ont affirmé leur opposition forte à l'inclusion d'un mécanisme de règlement des différends investisseur-État dans ces deux accords.

- **En réponse, le Secrétaire d'Etat a souligné que, s'agissant de l'ISDS, le débat était clairement aujourd'hui sur la table ; qu'il avait eu, comme ses prédécesseurs, l'occasion à plusieurs reprises d'exprimer les fortes réserves de la France ; qu'il s'agissait d'un mécanisme qui pose de véritables questions de fond. A cet égard, le débat doit nécessairement permettre de répondre aux interrogations légitimes sur la protection du « droit à réguler » des Etats, la transparence et l'équité des procédures, ainsi que l'impartialité et l'indépendance des arbitres. Sur ces sujets, la France sera particulièrement vigilante et entend que ces exigences soient respectées dans l'accord qui lie l'Union européenne avec le Canada. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'inclusion d'un tel mécanisme ne revêt aucun caractère d'automatisme dans le partenariat transatlantique en discussion. Certes, cette position doit tenir compte du fonctionnement des institutions communautaires et de la nécessité de construire des majorités autour des positions françaises au sein du Conseil. Pour préciser davantage les enjeux sur ce sujet, le Secrétaire d'Etat a proposé qu'un groupe thématique soit consacré au mécanisme ISDS.**

6/ Volet « Convergence réglementaire », disciplines horizontales et mécanisme de coopération réglementaire

Différents intervenants ont confirmé que la question de la convergence réglementaire était l'un des enjeux essentiels de la négociation avec les Etats-Unis. Ce rapprochement des normes doit se faire en veillant à promouvoir les normes européennes en vigueur, sans se voir imposer les normes américaines. Il a été rappelé à cet égard que les Américains ne reconnaissent que peu de normes internationales et concurrencent même les normes internationales avec les leurs. Il a par ailleurs été signalé qu'il était essentiel de veiller en parallèle à une convergence des normes et à la levée coordonnée des barrières au commerce de nature non tarifaire, sans quoi l'effort consenti sur le volet de la convergence réglementaire serait inutile.

Des participants ont rappelé que cette négociation devait viser à mettre en place des règles plus équitables au sein d'un accord équilibré. Le rôle des agences de réglementation (notamment la *Food and Drug Administration*) a été questionné, dans la mesure où ces agences interviennent comme un troisième acteur dans cette négociation.

Des interrogations ont été formulées quant à l'impact du PTCI/TTIP sur les règles du commerce international au-delà du rapprochement transatlantique, les pays émergents n'étant pas associés à cette négociation. En réponse, la DG Trésor a rappelé que si les agences de réglementation (notamment la FDA) font partie du débat, il est difficile de les associer pleinement sur ce volet de la négociation dans la mesure où elles ont pu avoir d'autres priorités notamment budgétaires.

7/ Autres dimensions sectorielles mentionnées (cosmétique, audiovisuel, ferroviaire, télécom, assurance, textile, etc.)

Bien que les parties prenantes présentes aient pour la plupart signalé qu'il était relativement difficile de se mobiliser sur des sujets de moyen/long terme, comme peut l'être la négociation avec les Etats-Unis, des points de vigilance ont été rappelés.

Plusieurs fédérations se sont interrogées sur la **capacité des Américains à s'engager pour les Etats fédérés** et la nécessité de vérifier le degré d'ouverture réelle des marchés américains, un accès effectif aux marchés publics locaux étant indispensable.

La question de l'**inclusion d'un chapitre énergie** a été posée, l'amélioration de l'accès au marché américain en matière de matières premières et d'énergie étant essentielle au vu des nombreuses restrictions américaines aux exportations vers l'UE.

En ce qui concerne le **numérique**, la suggestion est faite par plusieurs représentants de la société civile d'identifier un négociateur officiel spécifique dédié. Plus largement, une vraie stratégie européenne pour le numérique est souhaitée pour préserver la capacité des Etats à légiférer dans ce domaine.

- En réponse, la DG Trésor a indiqué que la protection des données personnelles et l'avenir du *Safe Harbour* sont des discussions qui se tiennent en dehors du cadre du PTCI/TTIP. A ce stade, les discussions concernent l'e-commerce (*e-labelling*, signature

électronique) mais ce sont des sous-sujets. Les Américains ont cependant des attentes claires dans le cadre du PTCl/TTIP, i.e. la réduction maximale des obstacles aux flux de données et l'absence de contraintes sur la localisation des serveurs. La position européenne est encore à définir, avec des débats entre Etats membres et même au sein des Etats membres. La position française vise surtout à préserver le droit à réguler dans ce domaine, tout en préservant la protection des données privées, la diversité culturelle et la concurrence entre les acteurs.

S'agissant de l'annexe sectorielle portant sur le **secteur des cosmétiques**, il a été indiqué qu'il était essentiel de lever certaines barrières au commerce de nature non tarifaire dans ce domaine, où les obligations spécifiques en termes d'emballage et de normes à respecter avaient des coûts importants, qui n'étaient pas nécessairement justifiés par des exigences de sécurité du consommateur.

S'agissant des **industries ferroviaires**, il a été rappelé qu'il s'agissait d'un intérêt offensif avec les Etats-Unis, qui ne représentent pas une menace pour le marché européen. Les intérêts sont importants, car ils concernent les ensembliers, le fret et le transport urbain.

Le **secteur automobile** a un intérêt certain en matière de convergence réglementaire (les équipementiers sont particulièrement favorables à l'harmonisation des normes). Les représentants des constructeurs automobiles ont rappelé leurs réserves quant aux accords de reconnaissance mutuelle en matière de réglementation technique mais indiquent néanmoins que le PTCl/TTIP doit constituer une occasion de coopérer plus étroitement en vue d'une réglementation internationale des normes techniques.

Pour les **services de transport maritime**, les difficultés d'accès au marché pour le *feederling* et le cabotage domestique ont été notamment rappelées.

Les représentants des **services bancaires et d'assurance** ont rappelé que les Etats-Unis représentaient le plus grand marché d'exportation pour eux hors UE, qu'il était regrettable que certains champs ne soient pas couverts par la négociation (notamment la réassurance) et que la compétence dans ce domaine était au niveau des Etats fédérés et non au niveau fédéral. Face à l'absence de réponse des Américains dans ce domaine, la question a été posée de savoir de quelle marge de manœuvre on disposait pour avoir un résultat sur ce volet. L'enjeu est ici d'obtenir une véritable coopération en matière de régulation et de supervision bancaires.

S'agissant des enjeux pour le **secteur textile**, il a été rappelé que d'importants pics tarifaires existaient dans ce domaine (entre 50 et 63% de droits de douane sur certaines lignes). Les textiles techniques sont l'un des marchés les plus prometteurs (ils représentent quatre fois plus d'exportations vers les Etats-Unis que les textiles « classiques »). La préoccupation principale reste, dans ce domaine, la définition des « règles d'origine », un consensus ayant été trouvé au niveau communautaire sur les attentes en termes de convergence réglementaire.

Les représentants du **secteur de la pharmacie** ont rappelé l'importance des brevets sur les médicaments et les problèmes d'harmonisation des législations (essais cliniques doublés, lourdeur des procédures).

La levée des barrières non tarifaires dans le **secteur de l'électronique** a été mentionnée comme un des objectifs qui devrait être assignés à cette négociation.

La question de l'application de l'extraterritorialité des règles américaines en matière d'exportations de biens à double usage a été posée.

Sur certaines des questions soulevées sur les volets sectoriels, la DG Trésor a rappelé :

- En ce qui concerne l'énergie, que l'inclusion d'un chapitre « énergie » n'était toujours pas actée mais que le sujet restait ouvert, dans l'attente d'une réponse des Américains aux demandes européennes.
- En ce qui concerne l'audiovisuel : la France défend l'idée de neutralité technologique et se réfère aux définitions existantes des accords de l'OMC.

A l'issue de ces échanges, la question de la composition du comité ayant été posée, le Secrétaire d'Etat s'est montré très ouvert pour faire évoluer le comité, à la condition toutefois de rester dans un format compatible avec l'organisation d'un véritable débat. Il a proposé aux participants la formation de groupes de travail, thématiques et sectoriels, afin de préparer les travaux des sessions plénières du Comité. Par ailleurs, le Secrétaire d'Etat a indiqué qu'une page du site du Ministère des affaires étrangères et du développement international serait prochainement dédiée aux sujets de politique commerciale. Ce processus de publication et d'information sera conduit en lien avec les membres du Comité, dont la composition sera également rendue publique